

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	11
- absents	2

Date de convocation :

09/12/2025

Date d'affichage :

09/12/2025

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

De la commune de ST-JEAN-ST-NICOLAS

Séance du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre 2025 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents : Michel PRETI – Déborah BELIN

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°101/2025 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN CHEMINEMENT PIETON

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de sécurisation des entrées de Pont du Fossé, aux abords des routes départementales 944 et 43, consistant en la création de cheminements doux.

Par délibération n°032/2022 du 15 mars 2022, le conseil municipal a recruté un maître d'œuvre pour mener à bien ce projet.

Un avant-projet a été réalisé sur l'entrée ouest de Pont du Fossé, entre le camping du Diamant et la communauté de communes.

Le montant des travaux est estimé à 420 000 € HT.

Le Maire propose de financer les travaux de la façon suivante

	Taux de financement	Montant HT
Etat (DSIL)	30%	126 000,00 €
Région	30%	126 000,00 €
Commune	40%	168 000,00 €
Total	100%	420 000,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus pour le financement des travaux de réalisation d'un cheminement doux à l'entrée ouest de Pont du Fossé
- AUTORISE le Maire à solliciter les financeurs comme indiqué dans le plan de financement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

30 DEC. 2025